

**PRESTATION DE GESTION DE LA  
PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES  
VÉGÉTAUX DE L'AGGLOMÉRATION DE  
CHAMBÉRY POUR LES ANNÉES 2012-  
2017**

**AVENANT N°1 DE PROLONGATION**

**MARCHE F12035**

*AVRIL 2017*

## **ENTRE**

La communauté d'agglomération CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES, dont le siège social se trouve 106 allée des Blachères CS 82618 – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, M. Daniel ROCHAIX, dûment habilité à la signature des présentes par décision n°.....-17 du 15 juin 2017

*d'une part,*

## **ET**

La société SUEZ ORGANIQUE (ex-Terralys), représentée par M. Nicolas SARDOU, Responsable Régional, située à AIX-EN-PROVENCE, au 6 avenue de l'Armée d'Afrique – Les Collines de Cuques Bât 1,

*d'autre part,*

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Préambule :**

Dans le contexte de la fusion entre Chambéry métropole et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges, la nouvelle entité Chambéry métropole – Cœur des Bauges souhaite mettre à plat le mode de gestion (collecte et traitement) des végétaux issus des déchetteries et des plateformes diverses des deux anciennes collectivités.

Dans le même temps, les travaux de réaménagement de la déchetterie du Châtelard qui bénéficiera d'une plateforme végétaux se termineront fin août 2017. Le mode de gestion n'a pas encore été défini à ce jour (benne, broyage, transport, etc.).

A ce jour, les végétaux de la déchetterie du Châtelard sont collectés et traités par le prestataire de la déchetterie, Trigénium et ne bénéficient donc pas du service de la plateforme de compostage de Champlat.

Le service déchets souhaite mettre en cohérence tous les modes de gestion des végétaux afin :

- d'optimiser les moyens auprès des intervenants extérieurs (prestataire),
- et de maîtriser au plus juste les budgets liés à la collecte et au traitement des végétaux.

### **Article 1 : Objet du marché**

La gestion de la plateforme de compostage des végétaux de Champlat a été confiée à un prestataire extérieur, par voie de marché public, à la société SUEZ ORGANIQUE (ex-TERRALYS), le 5 juillet 2012. Ce marché prend fin au 17 juin 2017.

### **Article 2 : Contenu de l'avenant**

La présente prorogation est faite pour une durée de 5,5 mois à compter du 17 juin 2017 soit jusqu'au 30 novembre 2017.

### **Article 3 : Incidence financière**

- montant estimatif du marché : 2 057 940 €
- montant estimatif dû à la prolongation des délais (5,5 mois) : 186 154 €
- augmentation du marché : 9 %

### **Article 4 : Autres**

Toutes les clauses initiales du marché non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en cinq exemplaires originaux, à Chambéry le

Pour l'entreprise,

Pour Chambéry métropole-Cœur des Bauges  
**Daniel ROCHAIX, vice-président**